

05/05/2024

REGIONALE D'ELEVAGE CALVADOS

RETRIEVER CLUB DE FRANCE



DOMAINE DE

BOIS ROGER

UN LIEU QUI FAIT LE LIEN



Retriever Club
de France



Chesapeake Bay - Curlycoated - Flatcoated - Golden - Labrador - Nova Scotia Duck Tolling

Golden



Mr David HUTCHISON



Flat Coated



Mrs Brenda HUTCHISON



Labrador, Curly, Chesapeake, Nova Scotia



Mrs Ewa KOTOWSKA





Retriever Club de France



Chesapeake Bay - Curlycoated - Flatcoated - Golden - Labrador - Nova Scotia Duck Tolling

Délégation 89

RÉGIONALE D'ÉLEVAGE

Dimanche 5 mai 2024 - Cléville (14)

Participation aux frais d'organisation	Avant le 01/04/2024 (cachet de la poste faisant foi)		Après le 01/04/2024	
	Membre du RCF*	Non membre du RCF	Membre du RCF*	Non membre du RCF
1 ^{er} chien	30 €	40 €	35 €	45 €
2 ^{ème} chien	25 €	35 €	30 €	40 €
3 ^{ème} chien et suivants	15 €	25 €	20 €	30 €
Classe Baby, Puppy & Vétéran	15 €	25€	20 €	30 €

* à jour de cotisation au moment du règlement

clôture des inscriptions = Papier : 19 avril (date de réception) / Web : 21 avril

FICHE D'INSCRIPTION PAR CHIEN

RACE DATE DE NAISSANCE...../...../.....

NOM DU CHIEN

SEXE N° LOF ID

NOM DU PÈRE.....

NOM DE LA MÈRE

NOM / PRÉNOM DU PRODUCTEUR

NOM / PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE PAYS

TÉLÉPHONE E-MAIL

NUMÉRO D'ADHÉRENT RCF (obligatoire pour bénéficier du tarif membre)

BABY PUPPY JEUNE INTERMÉDIAIRE OUVERTE

TRAVAIL CHAMPION VÉTÉRAN CONFIRMATION

JOINDRE IMPÉRATIVEMENT A TOUT ENGAGEMENT PAPIER :

- Photocopie d'un certificat officiel reconnu pour les classes Travail ou Champion (obtenu avant la date de clôture des inscriptions).
- Photocopie du certificat antirabique du chien, à jour de vaccination, pour les exposants résidant hors de France.
- Le règlement total pour l'inscription de votre (vos) chien(s) l'ordre du 'Retriever Club de France'.

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société Organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures), vol, maladies et dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenuil n'est pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et je m'engage à ne pas présenter mon chien si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition. Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et des expositions suivantes. Enfin, en cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC et/ou le RCF.

Fait à le

Inscriptions papiers, accompagnées du règlement, à envoyer à :

SIGNATURE OBLIGATOIRE

Cedia – RE Retrievers 14 –

67 rue du Général Leclerc – 67202 WOLFISHEIM

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION – RE RCF délégation 14 – 5 mai 2024 – Cléville (14)

Réception des chiens : Arrivée des concurrents à partir de 8h00. Début des jugements à 9h30. Domaine de Bois Roger à Cléville(14)

Règlement vétérinaire : Un service vétérinaire est susceptible de fonctionner à l'entrée de l'exposition, les chiens malades, les chiennes manifestement pleines, les chiens monorchides ou cryptorchides seront rigoureusement refusés. Il aura tout pouvoir pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi d'un chien tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition.

Annulation : Les frais d'exposition étant engagés dès maintenant, les exposants ne pourront être remboursés des frais de leur engagement, même si l'exposition ne pouvait avoir lieu en raison d'un cas de force majeure, indépendamment de la volonté des organisateurs ou d'un évènement fortuit ou imprévisible.

Droits d'engagement : Ils doivent être réglés en même temps que l'envoi du bulletin d'engagement et restent acquis à la société organisatrice même si le chien ne peut être présenté. Aucun engagement ne sera pris en compte sans son règlement.

JUGEMENTS

Ils sont sans appel et définitifs dès que prononcés, en aucun cas un chien absent au moment des jugements ne sera examiné par la suite. Le contrôle des identifications de chaque chien présenté est conseillé. L'organisateur se réserve le droit de modifier le jury en cas de défaillance d'un ou plusieurs juges et suivant le nombre des engagements. Tous les chiens seront dans un premier temps jugés, qualifiés et classés. Au terme de tous les jugements, les meilleurs sujets seront rappelés sur le ring d'honneur ; il sera alors procédé à la désignation des meilleurs sujets de l'exposition.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES SUIVANTES :

Une fois le catalogue imprimé, il sera interdit de transférer un chien d'une classe à l'autre sauf si le problème est dû à une erreur d'impression.

BABY : de 4 à 6 mois au jour de l'exposition

PUPPY : de 6 à 9 mois au jour de l'exposition

JEUNE : de 9 à 18 mois au jour de l'exposition

INTERMÉDIAIRE : de 15 à 24 mois au jour de l'exposition

OUVERTE : à partir de l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition

TRAVAIL : à partir de l'âge minimum de 15 mois, titulaire au minimum du TB en Field Trial ou BICP 1^{ère} & 2^{ème} catégorie (*joindre obligatoirement un certificat officiel obtenu avant la date de clôture des inscriptions*).

CHAMPION : à partir de 15 mois, réservée aux chiens champions nationaux ou internationaux des pays membres de la FCI (*joindre obligatoirement un certificat officiel obtenu avant la date de clôture des inscriptions*)

VÉTÉRAN : à partir de 8 ans révolus au jour de l'exposition

CONFIRMATION : pour tous les chiens âgés d'au moins 15 mois au jour de l'exposition

Classes facultatives pouvant être constituées sur place en fonction du déroulement de la journée :

LOT D'AFFIXE (classe facultative) : 3 à 5 chiens nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents.

LOT DE REPRODUCTEUR (classe facultative) : pour un sujet mâle ou femelle accompagné de 3 à 5 de ses « enfants »

ATTRIBUTION DES PRIX

CCC : en concurrence entre le vainqueur des classes Intermédiaire, Ouverte et Travail, et ayant le qualificatif Excellent ; par sexe et par race

CCC-J : peut être attribué au premier de la classe Jeune, et ayant le qualificatif Excellent ; par sexe et par race

CCC-V : peut être attribué au premier de la classe Vétéran, et ayant le qualificatif Excellent ; par sexe et par race

MEILLEUR BABY : en concurrence entre les meilleurs des classes BABY ; par race

MEILLEUR PUPPY : en concurrence entre les meilleurs des classes PUPPY ; par race

MEILLEUR JEUNE : entre le meilleur mâle et la meilleure femelle de la classe JEUNE ; par race

MEILLEUR VÉTÉRAN : entre le meilleur mâle et la meilleure femelle de la classe VÉTÉRAN ; par race

MEILLEUR DE SEXE OPPOSÉ : meilleur chien de sexe opposé au meilleur de race ; par race

MEILLEUR DE RACE : entre le meilleur mâle et la meilleure femelle ; par race

MEILLEUR ESPOIR DE L'EXPOSITION : entre les meilleurs Baby et Puppy de toutes les races

MEILLEUR JEUNE DE L'EXPOSITION : entre les meilleurs Jeune de toutes les races

MEILLEUR VÉTÉRAN DE L'EXPOSITION : entre les meilleurs Vétéran de toutes les races

BEST IN SHOW & RÉSERVE BEST IN SHOW : entre chaque Meilleur de Race

CHAMPIONNAT DU CLUB & CHALLENGE ANNUEL DE BEAUTÉ

Règlement complet du titre de Champion du club : www.retrieverclubdefrance.com/les-expositions-canines/reglement-des-titres-de-champion-club

Les résultats obtenus lors des Régionales d'Élevage seront pris en compte pour les grilles de sélection et l'homologation des titres de travail (*si les chiens ont plus de 9 mois au jour de l'exposition*).

RESPONSABILITÉS

La société organisatrice décline toutes responsabilités du fait du vol, perte, fuite ou mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, ... Et cela en quelques cas, ou pour quelque cause que ce soit. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans condition ni réserve, tous les articles du présent règlement. Dans le cas, non prévus au présent règlement, les règlements de la Société Centrale Canine seront appliqués.

Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle. Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la Société Centrale Canine.

Pour tout article non mentionné ci-dessus, le règlement des expositions de la SCC en vigueur fera foi.